



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE SERVICES

Réalisation de levés bathymétriques sur le réseau fluvial Nord - Pas-de-Calais de VNF

- Lot 1 : Canaux de la DT Nord - Pas-de-Calais hors le canal de Condé Pommeroeul
- Lot 2 : Canal de Condé Pommeroeul

Date et heure limites de réception des offres :
17/03/2025 à 12:00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
37, rue du Plat
BP 725
59034 LILLE Cedex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Estimation du besoin.....	3
1.3 - Mode de passation	3
1.4 - Type et forme de contrat	3
1.5 - Décomposition de la consultation	3
1.6 - Nomenclature.....	4
1.7 - Renouvellement	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Conflit d'intérêt.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	9
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Sélection des candidatures	9
7.2 - Attribution des accords-cadres	9
7.3 - Suite à donner à la consultation	10
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réalisation de levés bathymétriques sur le réseau fluvial Nord - Pas-de-Calais de VNF.

- **Lot 1** : Canaux de la DT Nord - Pas-de-Calais hors le canal de Condé Pommeroeul
- **Lot 2** : Canal de Condé Pommeroeul

Ces prestations comprennent l'intervention pour réaliser les levés bathymétriques, puis assurer le traitement, les calculs et les productions cartographiques associées.

Lieux d'exécution :

Lot 1 : Territoires des UTI (Unité Territoriale d'Itinéraire) UTI Deûle-Scarpe (Unité de Douai et Antenne de Quesnoy-sur-Deûle), UTI Escaut-St-Quentin (Unité de Valenciennes, Antenne de Cambrai et Antenne de Berlaimont) et UTI Flandres-Lys (Unité de Saint-Omer et Antenne de Dunkerque).

Lot 2 : UTI Escaut-St-Quentin (Unité de Valenciennes)

1.2 - Estimation du besoin

A titre indicatif,

	Estimation sur 4 ans
Lot 1	594 492 € HT
Lot 2	439 608 € HT

L'estimation sur la totalité des 2 lots est ainsi de 1 034 100 € HT.

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sera attribué à un seul opérateur pour chacun des 2 lots.

	Montant minimum par période de 24 mois	Montant maximum par période de 24 mois
Lot n° 1	Pas de montant minimum	350.000 € HT
Lot n° 2	Pas de montant minimum	275.000 € HT

En cas d'atteinte du montant maximum avant la fin de la première période de 2 ans, la période suivante pourra être enclenchée de façon anticipée sur décision expresse du pouvoir adjudicateur notifiée au titulaire.

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Canaux de la DT Nord - Pas-de-Calais hors canal de Condé Pommeroeul
02	Canal de Condé Pommeroeul

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour les 2 lots.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71351923-2	Services de levés bathymétriques
71353000-7	Services de levés en surface

Lot(s)	Code principal	Description
01	71351923-2	Services de levés bathymétriques
01	71353000-7	Services de levés en surface
02	71351923-2	Services de levés bathymétriques
02	71353000-7	Services de levés en surface

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés.

Sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence et des exigences de l'article R2142-19 et suivants du CCP, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement :

- soit conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Le mandataire sera solidaire.
- soit solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Conformément aux articles L.2141-13, L.2141-14 du CCP, lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Lorsqu'un groupement se trouve dans un des cas visés à l'article R.2142-26 du CCP, le pouvoir adjudicateur peut l'autoriser à continuer la procédure. Dans ce cas, le groupement propose dans les dix jours à l'acceptation du pouvoir adjudicateur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou sous-traitants.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans (24 mois).

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 24 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

En cas de non-reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifie la décision expresse de non-reconduction au titulaire avant l'échéance de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité de l'accord-cadre majorée de 3 mois.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations. Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- AE lot 1 - AE lot 2
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) n° 20241010
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun aux 2 lots, et ses 3 annexes :
 - Annexe n° 1 : Inspection commune préalable ;
 - Annexe n° 2 : Plan de prévention ;
 - Annexe n° 3 : Carte des UTI.
- BPU lot 1 - BPU lot 2
- DQE lot 1 - DQE lot 2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Sans exigence minimale	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Sans exigence minimale	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
----------	--------	-----------

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Sans exigence minimale	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Levés bathymétriques et lidars en simultanés sur des linéaires importants et sur des zones de faible profondeur. Référence en traitement et production cartographique de données lidar et bathymétriques.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Voir les certificats de qualifications professionnelles.	Non
Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Matériel pour assurer du lever de grand linéaire ainsi que des zones de faible profondeur (bateaux, drone) ; Sondeur multi-faisceau ; Logiciel de traitement et de production cartographique.	Non

Libellés	Niveau	Signature
----------	--------	-----------

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Formation de catégorie A ou B FIG/OHI, ou AFHy niveau H2, à minima, et ayant une expérience professionnelle minimale de 2 ans dans le domaine de l'hydrographie (Être spécialisés dans les opérations d'hydrographie inshore (eaux côtières, canaux, estuaires) et/ou offshore (zones maritimes profondes).	Non
Certification en management des systèmes QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement), type MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) ou ISO 9001 (ou norme équivalente).	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour chaque lot auquel le candidat répond :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non

Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le détail estimatif quantitatif (DQE)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Conflit d'intérêt

Les candidats sont informés qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires permettant de prévenir toute situation susceptible de compromettre l'exécution du marché issu de la présente consultation. Un conflit d'intérêt peut résulter notamment d'intérêts économiques, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs. Tout conflit d'intérêt pendant la présente consultation doit être signalé sans délai et par écrit au maître d'ouvrage. Les candidats doivent prendre immédiatement toute(s) mesure(s) nécessaire(s) pour y mettre fin et en informe le maître d'ouvrage.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Voies Navigables de France
Direction Nord-Pas-De-Calais (Bureau Commande Publique)
37 rue du plat

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de fichier verrouillé électroniquement, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra demander à l'opérateur économique concerné de procéder à l'envoi d'un fichier électronique déverrouillé.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre des lots n°1 **Réalisation de levés bathymétriques sur le réseau fluvial Nord - Pas-de-Calais de VNF _ Canaux de la DT Nord - Pas-de-Calais hors canal de Condé Pommeroeul et lot 2 : Réalisation de levés bathymétriques sur le réseau fluvial Nord - Pas-de-Calais de VNF _ Canal de Condé Pommeroeul**, par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

A l'attribution du marché, il sera demandé le cas échéant, la signature électronique ou manuscrite du contrat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, et ceci pour les 2 lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.
Les critères sont notés sur 10.

Pour les lots n° 1 et n° 2 :

Le critère prix (noté sur 10 points) sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante (analysé au regard du montant indiqué dans le document financier).

$$Note = 10 \times \frac{MOMD}{MOJ}$$

Dans laquelle :

MOMD : Montant de l'offre la moins disante.

MOJ : Montant de l'offre jugée.

MOMD

MOJ sera arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Dans le calcul du quotient précédent, les arrondis seront traités de la manière suivante :

- Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut).

- Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

Le critère « valeur technique », noté sur 10 points :

Sous-critère 1 " Compétences des équipes mobilisées " noté sur 2 points : Note technique de 20 pages maximum annexes comprises (hors CV), rédigée en Arial 10, qui présentera l'équipe projet dédié à la réalisation des prestations accompagnée d'un organigramme de l'équipe dédiée, les interactions entre les différents intervenants (pilotes, techniciens qui assurent les levés et effectuent les traitements, ainsi que les productions graphiques) ainsi que la répartition de leurs tâches. Les CV détaillés des membres de l'équipe seront joints à la présente note (non comptabilisés dans les 20 pages maximum). Une attention particulière sera portée à l'adéquation de l'équipe aux compétences nécessaires en résultants.

Sous-critère 2 " Méthodologie d'acquisition et de traitement des données " noté sur 8 points : Note méthodologique de 35 pages maximum, annexe comprises et rédigée en Arial 10, qui comprendra la liste des différents équipements constituant le système hydrographique et le synoptique de ce système, pour chaque bateau susceptible d'être utilisé lors des levés ainsi que les noms des logiciels d'acquisition et de traitement des données qui seront utilisés.

Une attention particulière sera portée sur la pertinence du matériel proposé pour répondre au niveau d'exigence exprimé en faisant une démonstration que le matériel technique utilisé permettant de répondre aux objectifs fonctionnels du cahier des charges grâce à la description technique du matériel utilisé, mais également la transmission de fichiers points traités issus d'une ancienne prestation du candidat.

Cette note méthodologique comprendra également les méthodes pour la réalisation des acquisitions et de traitement de données. Le candidat présentera l'organisation mise en place pour préparer l'intervention puis assurer les levés, le traitement, les calculs et productions cartographiques associées. Le détail sera produit pour les prestations bathymétriques et les levés par lidar (en considérant que les levés peuvent s'effectuer de manière couplée ou indépendante). Le candidat précisera son organisation en cas de commandes simultanées en des lieux différents du réseau. Un focus particulier est attendu sur les zones de faible profondeur.

Un planning des missions, les procédures mises en œuvre, le matériel et le personnel mobilisé seront présentés. Le candidat veillera à détailler la manière dont ils anticipent les aléas opérationnels dans la tenue des délais.

o

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300

Télécopie : +33 320306840

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr